

*Pour faciliter la démarche CDESI...*



La préconisation du  
CNOSF :

Créer une commission  
« sports de nature » dans  
chaque CDOS et dans  
chaque CROS





# La commission « sports de nature » du CDOS

Objectifs : se préparer et convaincre

# Se préparer



- Identifier les différentes familles d'activités (aériennes, nautiques, terrestres),
- Rassembler des informations relatives à chaque discipline,
- Repérer les personnes ressources au sein du conseil général et de la DDJS,
- Identifier les acteurs départementaux des sports de nature et repérer les points de convergence et/ou de confrontation entre eux,
- Identifier les acteurs départementaux des milieux naturels et repérer les points de convergence et/ou de confrontation avec eux.



- Définir des objectifs partagés et une stratégie commune au mouvement sportif,
- Proposer une composition du collège « sport » de la CDESI,
- Préparer le PDESI,
- Structurer et coordonner la définition des enjeux de développement,
- Recenser et hiérarchiser les besoins d'aménagements et d'équipements,
- Recenser les conflits d'usage,
- Préparer chaque réunion de la CDESI.

# Convaincre...

- Élaborer et valider la stratégie du CDOS,
- Rencontrer l'élu en charge des sports et le responsable du service compétent au CG,
- Sensibiliser le CG aux enjeux de la CDESI,
- Présenter la commission du CDOS et ses travaux,
- Proposer des modalités de collaboration.

***Rappeler que le CDOS  
est un des interlocuteurs légitimes  
du conseil général  
en matière de sports de nature***



# Le CROS



- Doit contribuer à appuyer et structurer l'action des ligues et des CDOS en matière de sports de nature et de CDESI,
- Doit favoriser une coordination régionale des commissions « sports de nature » des CDOS.

## *L'inter région du CNCD*



- Doit identifier les personnes ressources au sein de son inter région,
- Peut alors aider la structuration d'une démarche cohérente en matière de sports de nature au sein de son inter région,
- Peut apporter une aide à chaque CDOS qui le souhaite dans le cadre de la démarche CDESI,
- Peut s'appuyer sur le CNCD pour étayer sa démarche (réseau d'acteurs).

# Le CNCD



- Peut constituer un véritable réseau des sports de nature entre tous les CROS et CDOS de chaque inter région,
- Peut ainsi contribuer au sein du CNOSF avec les fédérations à créer un maillage national des sports de nature capable de traiter d'égal à égal avec les grandes fédérations nationales concernées par les milieux naturels.

# *Les commissions des CDOS et CROS*



- 66 Commissions dans les CDOS,
- 16 commissions dans les CROS.